

Bordereau de signature

2018/N°064 Emprunt reconstruction CS CARMAUX



Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	18/12/2018	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	18/12/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	18/12/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna Identity Plus CA, valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	18/12/2018	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-18)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : mardi 18 décembre 2018 (2018-12-18)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 18/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit du mois de décembre, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND.
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Mme Nathalie TOULZE, chef du service administration générale.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 12 décembre 2018

RAPPORT N°064/BUR – 12/18

OBJET : Emprunt pour la reconstruction du centre de secours de Carmaux

Au budget primitif 2018, le SDIS a inscrit les crédits nécessaires à la reconstruction du centre de secours de Carmaux pour un montant de 2.900.000 euros.

Ces programmes de reconstruction étant financés par emprunt, une consultation auprès d'établissements bancaires a été lancée le 31 octobre dernier.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ de retenir la Société Générale ayant fait la meilleure offre, sur les caractéristiques suivantes :

Le prêt est consenti jusqu'au 07/01/2034 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 07/01/2019.

Phase de consolidation : D'un commun accord entre la Société Générale et le S.D.I.S du Tarn, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » sur le contrat « Taux de Marché » selon les conditions présentées ci-dessous :

Montant : 2.900.000 euros
Date de départ : 07/01/2019
Durée : 15 ans
Taux Fixe à 1,36 % Annuel progressif
Périodicité de remboursement : annuelle
Base de calcul : Exact 360

Soulte de rupture des conditions financières : L'Emprunteur devra régler à la Société Générale une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement, pertes et frais supportés ou réputés supportés par la Société Générale résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du prêt, du remboursement anticipé du prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du prêt. Dans l'hypothèse où la soulte de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la Société Générale, ledit gain sera reversé par la Société Générale à l'Emprunteur.

➤ d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour conclure ce contrat.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de publication : 18/12/2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 18/12/2018



S.D.I.S DU TARN

Passage d'ordre de mise en place d'un nouveau financement à Taux de Marché

Vendredi 14 décembre 2018

A l'attention de Monsieur le Président

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard
Haussmann, 75009 Paris
Société Anonyme – Capital Social : 1 006 489 617.50
euros au 11 juillet 2014
B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C
N° SIREN : 552-12-222
La Société Générale est un établissement de crédit de
droit français agréé par l'ACPR

Christophe Combes
christophe.combes@sgcib.com

Yves Maufrais
yves.maufrai@sgcib.com

Benjamin Willems
benjamin.willems@sgcib.com

Laurent Schwab
laurent.schwab@sgcib.com

Adrien Cencig
adrien.cencig@sgcib.com

Tel : 01 42 13 60 03
Fax: 01 58 98 29 76

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le passage d'ordre pour la mise en place d'un nouveau financement

Merci de nous retourner ce document paraphé sur chaque page et signé par une personne habilitée à engager le S.D.I.S DU TARN, ainsi que revêtu de la mention "bon pour accord".

Dès réception de ce document nous prenons note que nous avons jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, 17h00 heure de PARIS pour traiter l'opération dont la description est donnée ci-dessous.
Société Générale ne pourra pas être tenue responsable si les conditions de marché ne permettent pas de traiter ladite opération.

S.D.I.S DU TARN
Nouveau Financement “Contrat à Taux de Marché”
Tirage à Taux Fixe de Marché de 2 900 000 €

Phase de mobilisation : Non

Phase de consolidation :

- **Montant :** 2 900 000 euros
- **Date de départ :** 07/01/2019
- **Maturité :** 07/01/2034 (durée 15 ans)
- **Amortissement :** Annuel – Progressif (1.36%)
- **Périodicité :** Annuelle
- **Base de calcul :** Exact/360
- **Taux d'intérêts :**

Du 07/01/2019 au 07/01/2034 : **1.36 %**

Soulte de rupture des conditions financières : L'Emprunteur devra régler à la SG une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement, pertes et frais supportés ou réputés supportés par la SG résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du Prêt, du remboursement anticipé du Prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du Prêt. Dans l'hypothèse où la soulte de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la SG, ledit gain sera reversé par la SG à l'Emprunteur.

Taux Effectif Global : Compte tenu du taux d'intérêt fixe mentionné ci-dessus, le taux effectif global ressort à 1.38 % l'an.

Nous vous rappelons que, dans le cadre du contrat de prêt et conformément à la réglementation en vigueur qui vous est ou serait applicable, les documents et actes qui sont communiqués par Société Générale et présentant l'ensemble des caractéristiques des opérations financières utiles à la gestion de l'emprunt, tels qu'une restructuration ou un réaménagement de l'emprunt, avant et après leur mise en place, doivent être communiqués à votre Assemblée Délibérante pour assurer son information.



CORPORATE &
INVESTMENT BANKING

Dans le cadre de votre politique de gestion des risques de marché, la Société Générale vous recommande de ne conclure des opérations sur produits dérivés qu'après avoir procédé (éventuellement en vous entourant de conseils extérieurs) à votre propre analyse des risques particuliers qu'elles impliquent et des avantages qu'elles sont susceptibles de vous procurer. Afin de faciliter le suivi de vos risques, vous pourrez obtenir de la Société Générale, dans des conditions à déterminer, une évaluation de la valeur de marché des opérations que vous aurez conclues avec elle.

"Acquitté en PREFECTURE le:" 18/12/2018

Echéancier indicatif :

Du	Au	Nominal	Amortissement	Intérêts	Échéance
07/01/2019	07/01/2020	2,900,000.00	175,369.96	39,987.78	215,357.74
07/01/2020	07/01/2021	2,724,630.04	177,685.19	37,672.55	215,357.74
07/01/2021	07/01/2022	2,546,944.85	180,238.21	35,119.54	215,357.75
07/01/2022	07/01/2023	2,366,706.64	182,723.48	32,634.25	215,357.73
07/01/2023	07/01/2024	2,183,983.16	185,243.05	30,114.70	215,357.75
07/01/2024	07/01/2025	1,998,740.11	187,721.82	27,635.91	215,357.73
07/01/2025	07/01/2026	1,811,018.29	190,385.82	24,971.93	215,357.75
07/01/2026	07/01/2027	1,620,632.47	193,011.02	22,346.72	215,357.74
07/01/2027	07/01/2028	1,427,621.45	195,672.43	19,685.31	215,357.74
07/01/2028	07/01/2029	1,231,949.02	198,323.99	17,033.75	215,357.74
07/01/2029	07/01/2030	1,033,625.03	201,105.20	14,252.54	215,357.74
07/01/2030	07/01/2031	832,519.83	203,878.22	11,479.52	215,357.74
07/01/2031	07/01/2032	628,641.61	206,689.47	8,668.27	215,357.74
07/01/2032	07/01/2033	421,952.14	209,523.55	5,834.19	215,357.74
07/01/2033	07/01/2034	212,428.59	212,428.59	2,929.15	215,357.74
			2,900,000.00	330,366.11	3,230,366.11

CORPORATE &
INVESTMENT BANKING

Dans le cadre de votre politique de gestion des risques de marché, la Société Générale vous recommande de ne conclure des opérations sur produits dérivés qu'après avoir procédé (éventuellement en vous entourant de conseils extérieurs) à votre propre analyse des risques particuliers qu'elles impliquent et des avantages qu'elles sont susceptibles de vous procurer. Afin de faciliter le suivi de vos risques, vous pourrez obtenir de la Société Générale, dans des conditions à déterminer, une évaluation de la valeur de marché des opérations que vous aurez conclues avec elle.

"Acquitté en PREFECTURE le:" 18/12/2018